

# CLE du SAGE Vilaine Compte-rendu de la séance du 19 mars 2021

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Pont-Péan le 19 mars 2021, sous la présidence de M. Jacques RANCHERE, sous-préfet de Redon, puis de M. Michel DEMOLDER, président élu de la CLE du SAGE de la Vilaine.

#### Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan), M. Jean-François MARY (EPTB Vilaine), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Bruno LE BORGNE (Eau du Morbihan), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), Mme Marie-Edith MACE (Collectivité Eau du Bassin Rennais), M. Ludovic BROSSARD (Rennes), M. Pascal HERVE (Rennes métropole), M. Daniel HOUITTE (Vignoc), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Michel GUERNEVE (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté)

Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté) assistait à la séance en audio.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-Pierre CLEMENT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Stéphane ROZÉ (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne – Agrobio 35), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), Monsieur Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Roland BENOIT (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine)

#### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Jacques RANCHERE (sous-préfet de Redon – Préfecture d'Ille-et-Vilaine), Mme SAINTE Pauline (DDTM44 - Préfecture de Loire-Atlantique), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

#### Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (Conseil Régional de Bretagne), M. Michel DAUGAN (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), Mme Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Louis MICHEL (Conseil Départemental de la Mayenne), M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isac), M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel), M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), M. Michel DUAULT (Monterfil), M. Yohann MORISOT (Redon Agglomération), M. David VEILLAUX (Liffré Cormier Communauté), M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté), M. Rémy ORHON (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis), Mme Aurélie MEZIERE (Plessé)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. Christophe ROUSSE (Coopération agricole – SOLARENN), Mme Morgane DANIEL (Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire), M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Mme Catherine DISERBEAU (MISE 35), M. Alexandre ROUX (DDT 53 - Préfecture de Mayenne), Mme Frédérique ROGER-BUYS (DDTM 56 - Préfecture du Morbihan)

#### Pouvoirs:

- M. VEILLAUX David (Liffré Cormier Communauté) à M. MARY Jean-François (EPTB Vilaine)
- Mme DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine) à M. DEMOLDER Michel (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine)
- M. MORISOT Yohann (Redon Agglomération) à M. SANCHEZ Fabrice (Atlantic'Eau)
- M. CHESNAIS-GIRARD Loïg (Conseil Régional de Bretagne) à M. HERVE Pascal (Rennes Métropole)
- M. LEMEE Christian (Syndicat Mixte Chère Don Isac) à M. POUPART Michel (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval)
- M. GUIHARD Alain (Conseil Départemental du Morbihan) à M. LEBEAU Bernard (Conseil Départemental de Loire-Atlantique)
- M. DUAULT Michel (Monterfil) à M. RONSIN Jean (Montfort Communauté)
- M. MICHEL Louis (Conseil Départemental de Mayenne) à M. ROUAULT Stéphane (Ploërmel Communauté)
- M. LAGUEUX Jean-Noël (Loudéac Communauté) à M. CARO Fabrice (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust)
- M. ETRILLARD Erwann (Chambre d'Agriculture 35) à M. VALY François (Chambre d'Agriculture 56)
- M. COURJAL Pierrick (FDAAPPMA 56) à M. BENOIT Roland (FDAAPPMA 44)
- M. GRANDIERE Jérémy (FDAAPPMA 35) à M. GORVEL Pierre-Anne (FDAAPPMA 22)
- Mme DISERBEAU Catherine (MISE 35) à M. RANCHERE Jacques (Sous-Préfecture de Redon)
- M. ROUX Alexandre (DDT 53) à M. CATROUX Hubert (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- Mme ROGER-BUYS Frédérique (DDTM56) à Mme SAINTE Pauline (DDTM 44)

Membres en exercice = 72	Présents = 40	Pouvoirs = 15	Votants = 55	
Collège des élus - Membres en exercice = 39			Pouvoirs = 9	Votants = $30$
Collège des usagers - Membres en exercice = 22		Présents = 16	Pouvoirs $= 3$	Votants = 19
Collège de l'Etat - Membres en exercice = 11		Présents = 3	Pouvoirs $= 3$	Votants = 6

<u>Assistaient également à la séance</u>: Mme GUEGAN Hélène (Sous-préfecture de Redon), M. BEDUNEAU Gabriel (EPTB Vilaine), M. DANQUERQUE Christophe (EPTB Vilaine), M. CUERQ Samy (EPTB Vilaine), M. CUERQ Samy (EPTB Vilaine), Mme GASTON Mathilde (EPTB Vilaine), Mme PERRONEAU Claire-Lise (EPTB Vilaine)

### La présentation power point projetée lors de la séance est jointe au présent compte-rendu.

#### - <u>Installation de la CLE</u>

M. RANCHERE, sous-préfet de Redon introduit la séance par un tour de table.

M. RANCHERE remercie tous les participants qui viennent de 6 départements sur les régions Bretagne et Pays de la Loire. Il explique que cette Commission Locale de l'Eau est chargée de faire vivre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La politique de l'eau est un enjeu majeur pour les années à venir et qu'il y a beaucoup de travail sur les milieux aquatiques, mais également sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. En Ille-et-Vilaine par exemple, la consommation en eau a augmenté de plus de 10% en 4 ans, bien au-delà des prévisions ; et à cela s'ajoutent les questions de sécheresses et le changement de climat. La CLE est le bras armé du SAGE, elle a donc beaucoup de travail devant elle, avec des décisions importantes à prendre.

M. RANCHERE explique que la composition de la CLE a été modifiée afin que le collège des collectivités compte 39 membres, dont des EPCI qui sont maintenant compétents en matière de GEMAPI. Le collège des usagers a été renforcé de 19 à 22 sièges pour avoir des gens de terrain et en usage direct de l'eau. Le collège de l'État a diminué légèrement pour n'avoir plus qu'un représentant des préfectures par département. M. RANCHERE indique que le choix a été fait que la société civile soit mieux représentée afin qu'elle s'approprie cet outil qui est au service de la collectivité et des enjeux de l'eau.

### - <u>Présentation du SAGE de la Vilaine</u>

M. RANCHERE passe ensuite la parole à Mme GASTON qui explique ce qu'est un SAGE (document de planification visant l'atteinte du bon état des masses d'eau sur un bassin versant), précise son contenu (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Règlement, Documents cartographiques) et les notions de compatibilité et de conformité des différents projets au SAGE. La Commission Locale de l'Eau est un parlement de l'eau qui regroupe des élus, des usagers et des services de l'État. C'est une commission administrative qui élabore et suit la mise en œuvre du SAGE. Le bassin versant de la Vilaine s'étend sur 11000 km², 6 départements et 508

communes. La CLE du SAGE Vilaine a été créée en 1997, et le 1er SAGE approuvé en 2003, puis le SAGE révisé en 2015.

Le SAGE de la Vilaine regroupe 14 chapitres répartis sur les thématiques milieux naturels (cours d'eau, zones humides, espèces invasives, estuaire, poissons migrateurs), qualité de l'eau (nitrates, phosphore, pesticides, pluvial, assainissement), gestion quantitative (étiages, inondations), alimentation en eau potable, sensibilisation et gouvernance.

La CLE s'appuie sur une Commission Permanente, qui se réunit une fois par mois, et qui a pour rôle de préparer les dossiers et les séances de la CLE et de formuler les avis sur les dossiers pour lesquels la CLE est consultée ou qui sont concernés par la mise en application du SAGE (délégation). Ses séances ne sont pas ouvertes au public.

M. RANCHERE remercie Mme GASTON et précise que l'EPTB Vilaine est la structure porteuse de la CLE, qu'il remercie pour son engagement.

M. MUGNIERY (Collectif des associations de sinistrés) demande si la CLE est associée à l'élaboration et à la révision des PLU et des PLUi, et si la CLE fait partie des organisations consultées sur les documents d'urbanisme. Mme GASTON explique que les communes et les EPCI peuvent associer la CLE mais ne sont pas dans l'obligation de le faire car la CLE n'est pas identifiée comme Personne Publique Associée (PPA). Le secrétariat de la CLE essaie d'être associée sur les SCoT, les PLUi et les PLU des communes identifiées comme stratégiques pour la gestion de l'eau identifiées au SAGE. M. RANCHERE indique que lorsqu'une collectivité élabore son document d'urbanisme, les services de l'État, et plus particulièrement les DDTM, sont associés et s'assurent de la compatibilité des PLU avec les documents qui lui sont supérieurs, dont le SAGE. L'eau est un enjeu important pour les services de l'État.

M. MUGNIERY demande ce qu'est le Comité de gestion des inondations. Mme GASTON répond qu'il s'agit d'une CLE élargie co-présidée par le Sous-Préfet, le Président de la CLE et le Président de l'EPTB. C'est une CLE de pilotage de la politique sur les inondations, qui permet de faire le suivi du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation).

#### - Approbation des règles de fonctionnement

M. RANCHERE propose à la CLE de passer au sujet de la modification des règles de fonctionnement de la CLE. Ce projet de règles, ainsi qu'une note détaillant toutes les modifications apportées, ont été préalablement envoyées aux membres de la CLE. M. RANCHERE passe la parole à Mme GASTON qui présente les principales modifications apportées aux règles de fonctionnement précédemment adoptées en 2008. La plupart de ces changements est issu des débats des CLE de 2019 et 2020, et d'une étude de gouvernance menée par une sociologue en 2019.

Une partie des modifications portent sur des changements de rédaction pour plus de clarté (objectifs de la CLE, sujets délibérés avec le quorum des 2/3 définis réglementairement, création et fonctionnement de commissions). Certains articles ont fait l'objet d'ajouts de précisions (modalités de votes, création d'un registre des délibérations, rôle du secrétariat technique)

Enfin, l'article sur la Commission Permanente a été réécrit : son nombre de membres diminue (de 16 à 12), un quorum est instauré, ses séances ne sont pas ouvertes public, la délégation sur les avis de la CLE est inscrite directement, les conditions de remplacement d'un membre sont définies, elle peut se réunir en visioconférence, et il y aura un compte-rendu à diffusion restreinte et un relevé de décisions diffusé largement.

M. RANCHERE remercie Mme GASTON et demande s'il y a des questions. M. ANNE demande si la Commission Permanente peut être ouverte à d'autres membres de la CLE, ponctuellement. Mme GASTON indique que ce n'est pas prévu, mais que le Président peut décider d'inviter des experts selon les sujets abordés.

M. RANCHERE demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y opposant, M. RANCHERE demande à la CLE si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation des nouvelles règles de fonctionnement. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, les règles de fonctionnement de la CLE sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

# <u>Élections</u>

# Élection du président de la CLE

M. RANCHERE propose de passer à l'élection du nouveau président de la CLE, élu au sein et par le collège des élus. Il demande si une élue ou un élu de l'assemblée est candidate ou candidat au poste de présidence de la CLE.

Seul M. DEMOLDER Michel est le seul candidat. Il expose à l'assemblée les motivations de sa candidature. Il est le président sortant, élu depuis 2010. Il souhaite continuer à présider cette assemblée, véritable parlement de l'eau qui aura un rôle important dans les enjeux qui nous attendent, à la fois quantitatifs et qualitatifs ; en lien avec la structure porteuse. Il est le maire de Pont-Péan, le président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et du syndicat de la Seiche qui sera bientôt intégré à l'EPTB pour une gouvernance et des actions plus fortes.

M. RANCHERE demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y opposant, M. RANCHERE demande au collège des élus si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la nomination de M. DEMOLDER en tant que président de la CLE. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, M. DEMOLDER est élu à l'unanimité nouveau président de la CLE du SAGE de la Vilaine.

M. RANCHERE félicite M. DEMOLDER et l'invite à présider la suite de la réunion.

# Élection du vice-président de la CLE

M. DEMOLDER remercie l'assemblée et propose de procéder à l'élection du vice-président de la CLE. Il rappelle que le vice-président le remplace en cas d'empêchement. Il demande si une ou un élu de l'assemblée est candidat au poste de vice-président.

M. Stéphane ROUAULT est le seul candidat. Il expose les motivations de sa candidature. Il est maire de Guillac et vice-président en charge de l'environnement à Ploërmel Communauté. Ses mandats lui ont permis de prendre toute la mesure de la problématique de l'eau. Il est membre du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) depuis longtemps. Il est agriculteur sur une exploitation de 60 vaches laitières, à temps partiel, associé avec sa fille à qui il passe progressivement le relais. La CLE est un nouvel engagement, mais il souhaite y consacrer le temps nécessaire. Si les membres de la CLE lui font confiance, il est donc prêt à assumer ce poste.

M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y opposant, M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la nomination de M. ROUAULT en tant que vice-président de la CLE. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, M. ROUAULT est élu à l'unanimité vice-président de la CLE du SAGE de la Vilaine.

M. ROUAULT remercie la CLE pour ce vote de confiance et indique qu'il y a du travail qui attend la CLE. L'eau devient un sujet prégnant, tant sur le plan quantité que de la qualité, mais c'est également un sujet passionnant parce qu'on prend conscience aujourd'hui que c'est un enjeu de survie, car s'il n'y a pas d'eau il n'y a pas de vie. On voit bien également que ce qui se profile à l'horizon, c'est l'enjeu économique et l'enjeu de pouvoir accueillir des populations. Raisonner sur un grand territoire pour ce genre de sujet lui parait très pertinent et une structure comme la CLE a tout son intérêt dans ce domaine.

### O Nomination des membres de la Commission Permanente

M. DEMOLDER explique que, conformément aux règles de fonctionnement, le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau entraîne le renouvellement de sa Commission Permanente (CP), réduite à 12 membres du fait de l'absence régulière d'un certain nombre de membres et l'instauration d'un quorum pour une plus grande légitimité des décisions. Il est possible d'inviter, selon les dossiers, d'autres membres de la CLE. La CP ne peut pas prendre de décisions relatives à la modification du SAGE, qui est du ressort de la CLE.

La CP a pour rôle de préparer les séances de la CLE, permettre les débats pour la prise de décisions de l'ensemble des membres de la CLE, et, sur un bassin versant aussi vaste, d'analyser les dossiers Lois sur l'Eau transmis par les services de l'État, dans des délais contraints (2 semaines à 3 mois selon les dossiers). Un travail d'analyse des dossiers est réalisé par le secrétariat technique pour que les membres de la Commission Permanente puissent se prononcer. En 2020, 1/3 des dossiers ont reçu un avis de non-compatibilité au SAGE.

Elle est composée de 6 élus, dont le président et le vice-président, de 4 usagers (dont deux représentants du monde économique et deux représentants du tissu associatif et autres usagers) et 2 représentants des services de l'État. Chaque membre de la Commission Permanente est élu par le collège dont il est issu, sauf les services de l'État qui sont désignés par le Préfet coordonnateur du bassin.

M. DEMOLDER procède à l'élection des membres du collège des élus et demande s'il y a des candidats pour les 4 postes disponibles. Il souhaiterait que puissent siéger à la CP un représentant de l'EPTB Vilaine pour la relation entre les structures et les actions à venir, un élu de la Loire-Atlantique, un représentant ou deux de l'Ille-et-Vilaine. Les candidats se présentent :

- M. Pascal HERVÉ, agriculteur à Laillé, vice-président de Rennes Métropole chargé de l'eau, de l'assainissement, de la GEMAPI, de la Biodiversité et du foncier; et de l'EPTB Vilaine sur l'organisation de la nouvelle gouvernance et de la gestion des milieux aquatiques,
- M. Ludovic BROSSARD, élu à la ville de Rennes en charge de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable, vice-président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les enjeux économies d'eau, transition écologique et préservation de la ressource en eau en lien avec le changement climatique. Professionnellement, il travaille sur la transition agricole et alimentaire dans une collectivité des Côtes d'Armor, où il anime un projet alimentaire territorial qui consiste à favoriser l'intégration de produits locaux et de qualité dans la restauration collective. Il se met à disposition de la CLE pour mener à bien ses travaux, considérant que l'eau est un aliment qui doit pouvoir être accessible à tous en qualité et quantité suffisante.
- Mme Aude DE LA VERGNE, première adjointe de Chateaubourg, déléguée communautaire de Vitré Communauté, présidente du SYRVA (Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont) vice-présidente de l'EPTB Vilaine en charge de la communication, la formation des élus et des agents et soutien à la coordination des ressources humaines des unités GEMA.
- M. SANCHEZ, maire de Massérac (44), vice-président d'Atlantic'Eau, du SMG 35, de Redon Agglomération en charge de l'eau potable, de l'assainissement, de la gestion des milieux naturels et du risque inondations ; et Président du COPIL Natura 2000 des marais de Vilaine.

La candidature de Mme DE LA VERGNE se fait en audio, du fait d'un problème sur son véhicule l'ayant empêchée de venir. La CLE valide sa candidature.

M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y opposant, M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'abstient ou s'oppose aux nominations de M. HERVÉ, BROSSARD, SANCHEZ et de Mme DE LA VERGNE en tant que membres de la Commission Permanente. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, M. HERVÉ, BROSSARD, SANCHEZ et de Mme DE LA VERGNE sont élus à l'unanimité membres de la Commission Permanente de la CLE du SAGE de la Vilaine.

M. DEMOLDER procède ensuite à l'élection des membres du collège des usagers. Il demande s'il y a des candidats, dans les représentants du tissu associatif et autres usagers. Les candidats déclarés sont :

- Mme Françoise LACHERON, représentante de l'association Bretagne Vivante, association environnementale régionale. Elle siège à la CLE depuis longtemps, connaît bien la question de l'eau et souhaite représenter les usagers à la CP,
- Mme Pauline PENNOBER, chargée de mission politique de l'eau à l'association Eau et Rivières de Bretagne, particulièrement intéressée par ces questions sur le plus grand SAGE de Bretagne

M. DEMOLDER demande s'il y a des candidats dans les représentants du collège économique. Les candidats déclarés sont :

- M. Stéphane ROZÉ, vice-président d'Agrobio 35, en charge du réseau national pour l'eau à la FRAB et au niveau national, secrétaire « Eau » à la FNAB; membre du Conseil National de l'Eau. Au niveau du réseau de l'agriculture biologique, le rôle du réseau est de développer cette agriculture biologique qui est un levier efficace pour la reconquête de la qualité de l'eau. Il y a un écho au niveau du terrain intéressant, avec une conscientisation forte et l'idée c'est de reconquérir les masses d'eau en mauvais état et conserver le bon état écologique quand il est atteint; pour apporter au consommateur une eau la meilleure possible, et ce dans la durée.
- M. François VALY, agriculteur éleveur de porcs sur le secteur de Ploërmel, référent pour la chambre d'agriculture du Morbihan

M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y opposant, M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'abstient ou s'oppose aux nominations de M. ROZE et VALY; et de Mme LACHERON et PENNOBER en tant que membres de la Commission Permanente. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, M. ROZE et VALY; et de Mme LACHERON et PENNOBER sont élus à l'unanimité membres de la Commission Permanente de la CLE du SAGE de la Vilaine.

M. DEMOLDER rappelle que les réunions de la CP pourront dorénavant avoir lieu en visio.

# - <u>Appel à candidatures pour le comité d'estuaire</u>

M. DEMOLDER explique que le comité estuaire est une commission géographique qui a été créée depuis l'approbation du SAGE en 2003 parce que les enjeux liés à l'estuaire de la Vilaine sont importants et fortement liés au barrage d'Arzal. Celui-ci a un rôle primordial pour la navigation fluviale, la protection contre les inondations jusqu'à un certain point, et pour l'alimentation en eau potable grâce à sa retenue amont. Ce comité regroupe des usagers, des professionnels et des élus pour réfléchir initialement à la problématique de l'envasement de l'estuaire accéléré avec la mise en place du barrage. Celui-ci engendre également une problématique sur les poissons migrateurs comme l'anguille, et le barrage est équipé d'une passe à poissons. Toutes les activités qui se font sur le bassin de la Vilaine se retrouvent dans son estuaire qui est soumis de façon de plus en plus accrue et forte au changement climatique, avec des blooms de phytoplanctons préjudiciables à toute la vie aquatique. Certains enjeux sont tenus par l'EPTB Vilaine, comme notamment les problématiques d'entrées salines en amont du barrage ou de création d'une seconde écluse. L'estuaire cristallise beaucoup d'enjeux et ce comité est un lieu d'échanges et de débats approprié.

Mme GASTON précise que, au sein de l'EPTB Vilaine, c'est Mme Aurore LEBRETON l'interlocutrice référente sur le sujet. Elle précise que le comité d'estuaire a mis en place une charte de navigation dont le bilan à mi-parcours devrait être réalisé en 2021. Depuis 2019, le comité d'estuaire a une nouvelle forme puisqu'il s'est vu confié le pilotage du Natura 2000 « baie et estuaire de la Vilaine », dont l'état des lieux est en cours. La Présidence est actuellement assurée par Mme Régine ROSSET, maire de Billiers. Les réunions ont lieu autour de l'estuaire, à raison de 4 à 5 fois par an.

M. DEMOLDER demande si des personnes souhaitent faire partie du Comité d'Estuaire. M. ROBERDEL, 1er adjoint de Billiers et vice-président d'Arc Sud Bretagne en charge du cycle de l'eau et Mme GARAND, adjointe à La Baule-Escoublac et membre du bureau de CAP Atlantique sont intéressés et seront intégrés à ce comité.

M. GUERNEVE, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), souhaite qu'une personne de son EPCI y siège et Mme GASTON confirme que GMVA a bien un membre désigné. Mme PENNOBER indique que M. CUDENNEC, actuel représentant d'Eau et Rivières de Bretagne, souhaite continuer à siéger.

M. DEMOLDER indique que le sujet de l'estuaire sera régulièrement abordé en CLE.

# Validation du rapport d'activités 2020

M. DEMOLDER rappelle que le contexte sanitaire n'a pas aidé à réunir la CLE en 2020 mais que la CP a continué à rendre des avis sur les dossiers et il remercie les membres d'avoir persévéré. Il explique que ce rapport d'activités est nouveau et il pense que c'est important qu'il y ait une validation en CLE tous les ans. Ça permet également d'alimenter le tableau de bord, disponible sur le site internet de l'EPTB, comme d'ailleurs les informations sur les inventaires de zones humides. Un gros travail sur les données pour suivre la qualité des masses d'eau va s'accentuer à l'EPTB, car sur ce grand territoire il y a des enjeux forts avec très peu de masses d'eau qui atteignent le bon état écologique lié à la Directive Cadre sur l'Eau. Pour améliorer cette situation, des travaux sont à mener, que ce soit sur la restauration des cours d'eau et milieux aquatiques, que sur la diminution des pressions exercées (azote, phosphore, pesticides).

M. DEMOLDER indique que tous ces éléments sont à garder en tête car la CLE devra se positionner sur une révision du SAGE, afin d'intégrer notamment la question de l'adaptation au changement climatique. Le territoire continue d'accueillir de nouveaux habitants et la gestion quantitative devra de plus en plus importante à prendre en compte.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le rapport d'activités 2020.

#### Points divers

M. DEMOLDER indique le calendrier des prochaines réunions : une Commission Permanente le mardi 20 avril à 14h en visioconférence et une séance plénière de la CLE le lundi 17 mai à 14h, sur l'analyse des projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, de Programme de Mesures et de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne. Les CLE sont en effet amenées à donner leur avis sur ces documents et il est important d'en débattre car le SAGE doit ensuite leur être compatibles.

M. DEMOLDER indique que les CLE se tiendront en différents points du bassin versant.

M. DEMOLDER informe la CLE que Samy CUERQ a rejoint l'EPTB Vilaine pour un stage de 6 mois sur un bilan synthétique de l'avancement du SAGE. Ce travail permettra à la CLE de disposer d'éléments pour statuer sur la mise en révision du SAGE en 2021 pour répondre aux enjeux du SDAGE ou sur des enjeux pour lesquels il y a besoin d'approfondir certaines données. Une révision prend du temps, la précédente a été engagée en 2008 et le SAGE a été approuvé en 2015 (la période électorale ayant bloqué l'avancement). C'est le temps nécessaire à a concertation et aux différentes phases obligatoires à mener.

M. DEMOLDER demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M. MUGNIERY indique qu'on a évoqué les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) à plusieurs reprises. La DDTM 35 avait présenté la gouvernance des comités de pilotage en incluant la CLE et les associations de sinistrés en tant que membres. Cependant, depuis, les associations n'ont été invitées à aucune réunion et M. MUGNIERY souhaite savoir si des comités se sont tenus. M. DEMOLDER indique qu'il a participé au premier comité de pilotage en tant que président de la CLE en 2019, et que des associations de sinistrés étaient invitées. Mme GASTON indique que les services de l'EPTB sont associés mais qu'il n'y a pas eu de réunion depuis longtemps. Il était envisagé de faire un point sur ce sujet lors de la CLE spécifique aux inondations en fin d'année. M. DEMOLDER indique que les PPRI ont des impacts sur les documents d'urbanisme et certains d'entre eux datent. Il avait été acté par les services de l'État, à la suite de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin de la Vilaine, de revoir certains PPRI afin d'approfondir les choses et notamment vis-à-vis des crues plus intenses qui pourraient survenir.

M. MARY, président de l'EPTB Vilaine, félicite M. DEMOLDER et l'ensemble des membres élus à la CP comme au Comité Estuaire. Il remercie les services de l'état pour l'accompagnement et les services de l'EPTB qui sont au service de la CLE. L'EPTB est composé de 26 EPCI, des départements, la Région Bretagne et des structures de gestion de l'eau potable. L'EPTB, ce sont des missions socles comme le secrétariat de la CLE, mais également l'usine d'eau potable de Férel qui produit 20 millions de m3 d'eau par an et la délégation de compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI). L'EPTB est devenu depuis peu une structure principalement d'EPCI et il y a eu un rapprochement opérationnel du terrain, des EPCI et des habitants. Ceci oblige naturellement l'EPTB à être actif parce qu'il y a le Parlement de l'Eau, la CLE, qui va le stimuler et lui faire des propositions ; et les EPCI, les habitants, les consommateurs d'eau potable seront également en veille. Il faut que le travail entre l'EPTB et la CLE doit être le plus efficient possible. Nous devons et serons dans l'action. Une nouvelle organisation se met en place, entre le grand syndicat de bassin sur l'Oust, la fusion des syndicats ligériens au sein du Syndicat Chère Don Isac. Sur les autres territoires, l'EPTB est organisé sur l'Unité de Gestion Vilaine Aval avec plusieurs EPCI, et il y aura prochainement deux unités de gestion sur la Vilaine amont, Est et Ouest. L'EPTB doit être dans l'efficacité pour améliorer le grand cycle de l'eau et la qualité des masses d'eau, en physico-chimie, biodiversité et morphologie. Il y a un travail conséquent à mener, surtout sur l'Est, du fait d'une pluviométrie bien différente. L'EPTB devra mettre en œuvre un programme d'actions, dans un esprit d'efficacité et de solidarité : amont/aval, ville/campagne. Il ne serait pas acceptable qu'un habitant d'une campagne ou d'une commune isolée pour reconquérir la qualité de l'eau utile à tous paie 10€ et qu'un habitant d'une région urbanisée paie 0,5€. Ce débat est devant nous mais nous devrons naturellement l'avoir, et les choses progressent également de manière que nous puissions mener les projets de

M. MARY indique qu'il y aura un travail important sur l'examen du projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne qui concerne tout le monde de par le PDM qui va en découler. Ensuite, nous devrons travailler sur une révision de notre SAGE, avec un bilan de ce qui a été fait et se donner de nouvelles ambitions au regard du SDAGE. C'est quelque chose qui sera impératif pour bien vivre sur nos territoires, pour poursuivre l'accueil de nouvelles populations sur l'ensemble de nos territoires et pour accueillir de nouvelles activités. Il y a des attentes fortes de

nos concitoyens sur la qualité de l'eau et sur l'environnement en général. La profession agricole et les industriels sont engagés pour atteindre les bons objectifs. C'est dans cet esprit que nous travaillons à l'EPTB et à la CLE. Il conclue en souhaitant un bon mandat à la Commission Locale de l'Eau.

M. DEMOLDER précise que s'est tenue la veille l'assemblée plénière de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB), qui existe depuis 10 ans maintenant et travaille en partenariat avec les structures porteuses des SAGE, ce qui permet des échanges avec les territoires voisins. La Bretagne est d'ailleurs un territoire intégralement couvert par des SAGE.

M. MUGNIERY s'interroge sur les dossiers traités par la CLE, au regard de ce qui est indiqué dans le rapport d'activités. Il demande pourquoi certaines demandes arrivent à la CP et d'autres non, notamment en urbanisme. Il a vu qu'un dossier de méthaniseur a été traité en 2020 et se demande si tous les dossiers de méthaniseurs étaient soumis à la CLE. M. DEMOLDER répond que les services de l'État saisissent la CLE pour des avis simples sur les dossiers Lois sur l'Eau et certains ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) selon l'appréciation du service instructeur. Toutefois, si la CLE recevait tous les dossiers ICPE, cela demanderait un temps de traitement considérable sur tout le territoire et il est préférable d'être associé en amont sur les dossiers à forts enjeux pour intégrer la préservation de la qualité de l'eau au plus tôt. Sur les PLU et PLUi, la CLE n'est pas Personne Publique Associée (PPA) mais qu'elle peut être associée par les collectivités qui le souhaitent. Pour la CLE, il s'agit surtout de travailler à l'échelle des SCoT qui doivent être compatibles au SAGE, et parce que les PLU et PLUi doivent ensuite être compatibles aux SCoT.

Mme GASTON précise que les dossiers de constructions de méthaniseurs ne concernent pas directement la CLE, mais sur le dossier soumis à son avis, c'était le volet plan d'épandage qui la concernait, et notamment vis-àvis de l'impact sur les zones humides et la fertilisation. Ainsi, les unités de méthanisation seules n'ont pas de raison d'être soumises à l'avis de la CLE. Pour les ICPE, la consultation de la CLE n'est pas obligatoire, il faut qu'il y ait un volet « Eau ». Les services de l'État ont toutefois la charge de s'assurer de la compatibilité au SAGE. La CLE s'est parfois auto-saisie sur des dossiers à enjeux forts à l'occasion d'une enquête publique, encore faudrait-il qu'elle soit informée de ces consultations. Enfin, l'EPTB est également consulté par les services de l'État, sur certains dossiers soumis à enquête publique, en aval de l'éventuelle consultation de la CLE.

Pour les documents d'urbanisme, le secrétariat technique de la CLE a engagé un travail avec les services urbanisme des DDTM pour travailler en amont sur les documents de planification et intégrer au mieux les enjeux eau du territoire.

Mme PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne) évoque la réorganisation de l'EPTB et les futures intégrations des syndicats, et elle souhaiterait avoir une information en CLE sur ces changements de gouvernance sur le territoire. Certains comités de pilotage de syndicats ont mis en place des instances de concertation et elle espère que ce sera maintenu voire élargi aux territoires qui n'en bénéficiaient pas. M. DEMOLDER indique, en tant que Président du Syndicat de la Seiche, que c'est une volonté de l'EPTB et que cette nécessaire réorganisation permettra d'accélérer les actions Par exemple, les coordinatrices passent actuellement une partie de leur temps sur la gestion budgétaire, les marchés publics et les tâches administratives et elles pourront bénéficier d'un soutien administratif leur permettant de se consacrer à leurs missions techniques. La nécessité de maintenir des comités de pilotage a été actée, surtout sur un territoire aussi conséquent. M. DEMOLDER approuve la proposition de présenter cette organisation à la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 16h05.

Ce compte-rendu a été approuvé lors de la séance plénière de la CLE du 17 mai 2021.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine Michel DEMOLDER

